

Congrès de l'Association Française de Sociologie, 3-6 juillet 2017

Appel à communications du RT6 **Protection sociale, politiques sociales, solidarités**

Les pouvoirs dans la protection sociale et la solidarité : des approches sociologiques multiformes

De l'évergétisme antique aux formes sophistiquées des dispositifs contemporains de lutte contre la pauvreté en passant par les philanthropies ou les solidarités familiales, les pouvoirs sont au cœur de la protection sociale, des politiques sociales et des solidarités. Ces formes de solidarité renvoient à des dynamiques sociales produisant des rapports de force entre groupes sociaux et au sein de chacun d'eux, y compris les plus élémentaires, comme le couple ou la famille. Elles s'inscrivent aussi dans des logiques institutionnelles fortes qui impliquent une stabilisation, mais aussi un élargissement de leur échelle d'inscription sociale ainsi qu'un rapport plus complexe aux valeurs. Dans chacune de ces dynamiques, les formes de rapport au pouvoir avec lesquelles les solidarités sont aux prises sont multiples. Dans le cadre du Congrès de l'Association Française de Sociologie de 2017 « Sociologies des pouvoirs, pouvoirs de la sociologie », le RT6 **Protection sociale, politiques sociales et solidarités** se saisit de cette double inscription des solidarités dans l'ordre du pouvoir, et aussi de ses conséquences pour l'analyse des solidarités dans le champ des sciences humaines et sociales, comme des possibles interactions de nos travaux avec les lieux et les acteurs du pouvoir. Nous avons dégagé quatre enjeux spécifiques pour vous inviter à contribuer et débattre de ces thématiques fortes pour nos disciplines et les dynamiques socio-politiques contemporaines.

1/ Manifestations et enjeux de pouvoir dans la conception des politiques sociales: "un pouvoir en commun" ou "un pouvoir sur"?

Les politiques sociales correspondent à une forme d'action publique qui suppose que des problèmes publics soient formulés collectivement, qu'ils soient mesurés par des indicateurs et sous forme statistique, mais aussi que des réponses estimées appropriées soient apportées. Il s'agit alors de définir des objectifs politiques et pratiques et de les justifier, de choisir des instruments et des procédures, de mobiliser des ressources financières, mais aussi des capacités administratives ou professionnelles dès la phase de conception des politiques, pour envisager la mise en œuvre des objectifs. Comment le pouvoir se manifeste-t-il, se structure-t-il alors dans le domaine des politiques sociales et des solidarités ?

Quelles sont les forces (syndicats, associations, administrations, professions, caisses, etc.) en présence et sur quelles bases s'affrontent-elles ou coopèrent-elles ? Quelles sont les



interactions (contradictions, combinaisons, renforcements) entre les pouvoirs au sein des secteurs de la protection sociale et les pouvoirs politiques et économiques ? Autrement dit, la structuration du pouvoir au sein de la protection sociale interroge la relative autonomie des acteurs (institutionnels, professionnels, individuels) à l'égard des injonctions et orientations politiques et idéologiques plus globales. Ceci conduit à s'intéresser aux enjeux de la gouvernance de la protection sociale, aux rôles des territoires, à la concurrence ou aux modes de coordinations entre acteurs privés, publics ; nationaux et internationaux ; bénéficiaires, prestataires, aux modes de financement, de professions, d'associations, etc.

De ce point de vue, la relation entre d'un côté la protection sociale et ses politiques et d'un autre le pouvoir peuvent être analysées de deux manières. D'une part, on peut considérer la construction de la protection sociale comme un système permettant de donner du "pouvoir en commun" (Arendt) aux individus. En particulier, en se fondant et en s'organisant sur les institutions du travail et donc sur le salariat, la protection sociale contribue à forger du collectif et des possibilités d'agir de façon concertée pour les acteurs sociaux -et notamment les salariés. En façonnant les droits sociaux, en faisant jouer les rapports de force ou en instituant des nouveaux cadres cognitifs, la protection sociale est alors une ressource de pouvoir. D'autre part, on peut également concevoir cette relation comme un "pouvoir sur". Dans ce cas la protection sociale, loin d'être une ressource, serait plutôt un carcan participant à la dépossession de la capacité d'agir des individus. En quelque sorte, elle serait le relais de logiques systémiques telles que la marchandisation, la responsabilisation individuelle, l'orientation des conduites... A cet égard, la protection sociale serait une institution donnant "l'illusion" du pouvoir en commun. On pourrait alors se demander comment cette dialectique s'incarne-t-elle ? Quelle est son actualité ? En quoi peut-elle être critiquée, renforcée ou amendée ?

La centralité des enjeux de pouvoir dans les politiques sociales se manifeste en particulier dans la compétition politique, comme l'on peut le constater dans le cadre de différentes campagnes électorales récentes. De nombreux discours sont ainsi construits autour des politiques sociales, de l'assurance et de l'assistance, des pauvres et de la pauvreté, du « droit à » et des droits sociaux, de la solidarité, de l'aide aux réfugiés... Ils font recours à des formulations spécifiques, relevant parfois de manipulations d'information, relayés par les médias pour influencer l'opinion autour des politiques sociales et construire leur centralité dans les programmes. L'analyse des discours et des registres d'argumentation permet d'éclairer ces centralités et leurs fonctions

2/ Les relations de pouvoir dans la mise en œuvre des solidarités et de l'action sociale

Dans les politiques sociales et les solidarités, les relations de pouvoir se manifestent également dans la mise en œuvre et notamment, dans une dimension interindividuelle des pratiques de solidarité, dans les échanges, le plus souvent asymétriques qui se nouent entre les personnes. L'évolution récente des politiques sociales a d'ailleurs valorisé la dimension individuelle et individualisée. Par exemple, le tournant comportementaliste des politiques d'assistance incorpore la mise en œuvre de conditionnalités dans un nombre croissant de pays en développement et de l'OCDE (au niveau national mais aussi



local, programmes de transferts conditionnés, contrats de parentalité, contractualisation des aides sociales, par exemple). Cette évolution se traduit par l'introduction de nouvelles technologies de pouvoir sur les bénéficiaires, dans le but de transformer leur comportement en leur faisant assumer une part sans cesse croissante de responsabilité dans leur devenir. Inversement, la multiplication des formes de contrôle de l'activité par les dispositifs, instruments de mesure, modes d'évaluation tendent à euphémiser ou invisibiliser des relations de pouvoir au sein des institutions, au risque peut-être, de déposséder les managers de proximité de leur pouvoir voire, de déresponsabiliser les décideurs.

Dans un contexte moins institutionnalisé, la question du pouvoir se pose également par exemple à propos de la dyade aidants familiaux / personnes assistées, ou dans le cas de la maltraitance des personnes âgées (financière, physique, psychologique, verbale et la négligence). La relation d'aide devient alors la manifestation d'abus de pouvoir, qui devient une préoccupation croissante des institutions régulatrices et du grand public. Bien d'autres relations de pouvoir entre individus (au guichet des administrations, face aux commissions d'attribution de mesures d'aide, dans l'interaction entre un travailleur social et un « bénéficiaire », etc.) se manifestent dans le contexte du « social », invitant à analyser les ressorts et effets des pouvoirs, mais également les contrepouvoirs (associations d'usagers par exemple) ainsi que les multiples formes de régulation visant à développer des relations plus « équilibrées » entre les acteurs.

3/ Temporalités, identités et pouvoirs dans le social

Les politiques sociales construisent des formes de pouvoir sur les temporalités des sociétés, notamment, en contribuant à légitimer des catégories identitaires. Elles procèdent par l'élaboration de catégories d'âge qui s'avèrent performatives, pas seulement dans le cas des politiques d'âge (comme celles réservées aux enfants ou aux personnes âgées) et de trajectoires de vie (life-course), mais aussi à l'égard des attentes genrées véhiculées par des normes explicites et implicites et par les travailleurs sociaux. Ces attentes et normes construisent des identités de genre, d'âge et d'origine (de classe et ethniques), produisant des effets par exemple dans le cas de la recherche d'emploi, de la mesure de la performance au travail, de la prise en charge du travail reproductif, ou dans l'assiduité des relations avec les services sociaux, la parentalité, la responsabilité.

Les temporalités liées aux formes de pouvoir se traduisent aussi par des formes particulières (« précaires ») de travail et d'emploi dans la mise en œuvre des actions et pratiques du social. Qu'il s'agisse de travail professionnel ou déployé dans la sphère familiale et associative, le social mobilise des effectifs considérables de travailleurs, pour beaucoup mal ou pas rémunérés, intermittents, souvent dans des positions subalternes, dont les propres tensions en terme d'articulation des temps de vie et de travail expriment leurs positions dans les rapports de pouvoir (par exemple les aidants familiaux, qui contribuent pour une part très importante à la prise en charge du vieillissement, des volontaires associatifs de tous genres, des employés domestiques souvent importés du Sud et qui assistent les personnes âgées, etc.).

4/ Sociologie et pouvoirs institués dans les politiques sociales

La sociologie des politiques sociales produit des connaissances qui portent sur différentes interactions entre les pouvoirs institués et les diverses formes des politiques sociales ou des solidarités.

Dans le prolongement de la question classique, aujourd'hui renouvelée, des relations complexes entre savant et politique, la sociologie est mise à l'épreuve d'une façon spécifique par les travaux sur les politiques sociales et les solidarités. En premier lieu elle est parfois accusée de devenir une véritable « pensée d'État » sur le social. Au regard de la pluralité des acteurs et échelles qui font l'État social et ses processus de recompositions, on peut cependant considérer à l'inverse que les savoirs issus des sciences sociales ont, dans le champ des solidarités et des politiques sociales, un pouvoir d'influence qui se diffracte à la mesure de la diversité des situations d'expertise. En quoi l'étude ou l'expérience de situations d'expertise contemporaines sur les enjeux de protection sociale conduit-elle à dépasser, complexifier, l'alternative entre servir et contester ? Comment qualifier la contribution du chercheur à la confection et la mise en œuvre de l'action publique ? En deuxième lieu, parce qu'elle traite de formes de vulnérabilité, promptes à être retraduites en termes identitaires (« faux chômeurs », « assistés », « dépendants », « migrants », etc.), la protection sociale est un domaine de recherche habité par la hantise de contribuer à fixer des profils-types, à légitimer des exclusions et des ciblage. Cette hantise a pu revêtir un caractère exacerbé avec la focalisation des débats sur le financement et le consentement à payer la protection sociale. Un troisième type de défi pour l'expertise sociologique et sa reconnaissance tient aux processus de technicisation de l'action publique. Si l'interpénétration croissante entre « savoir académique légitime, profession, marché et État », conduit de plus en plus souvent le chercheur à rencontrer la présence de consultants divers sur ses terrains, des tendances lourdes soulèvent le spectre de sociologues plus que jamais assignés et cantonnés au rôle d'« experts » de l'acceptabilité sociale de réformes dont le contenu et les arbitrages seraient le fait de visions exclusivement technico-économiques des ressorts du changement.

Consignes d'envoi :

- envoi des proposition de communication (résumé d'une page environ) pour le 20 janvier 2017 (oligiraud@ymail.com et mbresson@nordnet.fr)
- réponse d'acceptation des propositions par le bureau du RT 6 pour le 28 février 2017
- envoi des communications écrites sous la forme de textes complets d'une dizaine de pages minimum pour le 30 mai 2017 (oligiraud@ymail.com et mbresson@nordnet.fr). Ils seront mis en ligne sur le site du RT pour permettre des discussions ouvertes lors des ateliers.